MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-SAINT-JEAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2025

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er décembre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, sous la présidence de son honneur Monsieur le maire Roger Villeneuve.

Sont également présents, les conseillers :

Carolin Dion
Myriam Villeneuve
Réjean Dallaire
Jérôme Vandal
Éric Fleury
Patrice Fillion

Formant quorum

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2026

2025-123

ATENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Madame Myriam Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30.

12 janvier 2026	06 juillet 2026
02 février 2026	03 août 2026
02 mars 2026	14 septembre 2026
13 avril 2026	5 octobre 2026
04 mai 2026	02 novembre 2026
01 juin 2026	07 décembre 2026

Copie certifiée conforme
ce 02° jour de décembre 2025

Hélène Vandal
Directrice générale et greffière-trésorière-Adjointe